



OBJECTIFS :

Tous les acteurs intervenant à proximité des réseaux (maîtres d'ouvrage publics et privés, ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux) doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Cette autorisation est délivrée par l'employeur après un test sur les compétences acquises (réforme anti-endommagement).

Ce module de formation permet :

- De préparer les opérateurs au test de validation des compétences en vue d'obtenir l'AIPR.
- D'appréhender la réglementation DT-DICT et la réforme anti-endommagement.
- D'Identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux.

En accord avec l'arrêté du 22 décembre 2015, permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

PUBLIC :

Personnels de l'exécutant des travaux conduisant des engins sur domaine public ou privé.

Tous les personnels intervenant sur des chantiers de travaux urgents dispensés de DT et DICT.

PRÉ-REQUIS :

18 ans minimum

Savoir lire et écrire le français

CONTENU :

Chapitre 1 : Réglementation et acteurs

Chapitre 2 : Endommagement des réseaux

Chapitre 3 : Mesures de prévention

Chapitre 4 : Règles métier

Chapitre 5 : Déroulement d'un chantier

Le module comporte des exercices et des mises en situation filmées.

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Gil GUERMEUR

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

L'apprenant a accès à la formation via une plateforme de formation à distance spécialisée. Le module e-learning est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D, 3D, photographies.

Des synthèses, des tests non notés et des exercices pratiques (manipulations) complètent chaque chapitre.

À l'issue de la formation, l'apprenant est évalué. L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées.

DATES DE FORMATION :

Selon les disponibilités de l'apprenant.

Le test final, selon le calendrier des sessions du centre. Contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08 ou consulter le site <https://www.afaformation.com/portfolio/aipr-autorisation-dintervention-a-proximite-des-reseaux/>.

DURÉE :

30 minutes de formation en e-learning (à distance).
1h00 de test AIPR en présentiel dans les locaux d'AFA.

LIEU DE FORMATION :

Pour la formation : Tout lieu disposant d'un poste de travail avec accès à internet
Pour la session d'examen : Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise s (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

En cas de question ou difficulté en cours de formation, l'adresse mail et le numéro de téléphone du e-tuteur sont donnés à l'apprenant avec les éléments de connexion.

Evaluation nationale des compétences par un test QCM « Opérateur » sur la plateforme du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

SANCTION VISÉE :

Attestation de compétences, en cas de réussite à l'examen. Cette attestation permet à l'employeur de délivrer l'AIPR (CERFA N° 15465*02.)

L'attestation est valable 5 ans.